



Ville d'Esch-sur-Alzette
Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:
08.05.2013

Date de la convocation des conseillers:
08.05.2013

point de l'ordre du jour :
7 A

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 17 mai 2013

Présents: Mutsch, bourgmestre, Huss, Spautz, Tonnar, Hinterscheid, échevins, Knaff, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, Bofferding, Hansen, Goetz, Kox, Johanns et Bernard, conseillers,
Espen, secrétaire communal ff.
Absents : Maroldt et Hildgen, conseillers

COMMISSARIAT DE DISTRICT
10 JUIN 2013
Luxembourg

Le Conseil Communal;

Objet: Monsieur Jérôme Reimen, allocation d'une prime d'informatique.

Vu les lettres du 29 avril 2010 et du 27 novembre 2012 du directeur des services industriels aux termes desquelles il propose d'allouer au sieur Jérôme Reimen, né le 13 juillet 1982, premier artisan au département des services industriels, un prime d'informatique,

Vu l'avis du chef de service du service informatique de la Ville,

Vu l'échange de correspondance entre le collège échevinal et le département de l'Intérieur,

Considérant qu'en matière de prime d'informatique aucune réglementation n'est prévue pour le secteur communal de sorte que le règlement du Gouvernement en conseil du 21 mars 1975 modifié par celui du 11 mars 1994 en vigueur pour le personnel de l'Etat, est applicable par assimilation au personnel communal,

Considérant qu'il ressort de l'avis du Ministère de l'Intérieur qu'une prime d'informatique de douze points indiciaires peut être allouée au sieur Reimen appelé à remplir la tâche d'un opérateur,

Considérant que l'intéressé est détenteur d'un diplôme d'opérateur, condition requise par l'article 5 du règlement précité du 11.3.1994,

Vu l'avis de la commission du personnel et de la réforme administrative du 13 mai 2013,
Après délibération

décide
à l'unanimité

d'allouer avec effet au 1^{er} juin 2013 une prime d'informatique au sieur Jérôme Reimen, préqualifié, et de fixer cette prime à 12 points indiciaires.

En séance

Date qu'en tête

Suivies de signatures

Esch-sur-Alzette, le 10.06.2013
Pour expédition conforme,
Le Secrétaire Communal ff,

Le Bourgmestre,



Secrétariat
04.07.2013 P.B

N° L/12050/13
Vu et approuvé
Luxembourg, le 17 JUIN 2013

Pour le Ministre de l'Intérieur et
à la Grande Région,
p.s.d.